



# PRÉFET DE L'HÉRAULT

Liberté  
Égalité  
Fraternité

## AVIS D'OUVERTURE D'UNE PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ÉLECTRONIQUE (PPVE)

(En application de l'article L. 123-19-2 du code de l'environnement)

**relative à la demande d'autorisation environnementale pour un projet de modification des conditions d'exploitation de la centrale d'enrobage à chaud de matériaux routiers présenté par la société LANGUEDOC ROUSSILLON ENROBES (L.R.E) sur la commune de SATURARGUES**

La société LANGUEDOC ROUSSILLON ENROBES (L.R.E) a déposé une demande d'autorisation environnementale pour un projet de régularisation et modification des conditions d'exploitation de la centrale d'enrobage à chaud de matériaux routiers basée à Saturargues. Les installations relèvent du régime de l'autorisation environnementale. La demande n'est pas soumise à évaluation environnementale et nécessite une PPVE au titre de l'article L 123-19-2 du code de l'environnement.

La participation du public par voie électronique aura lieu du **jeudi 22 février 2024 à 9h00 au mercredi 13 mars 2024 à 17h00 inclus** soit une durée de 21 jours consécutifs.

Le dossier soumis à la participation du public sera consultable :

- sur le site de la préfecture de l'Hérault :

<https://www.herault.gouv.fr/Publications/Consultation-du-public/Participation-du-public/Procedure-en-cours/Societe-Languedoc-Roussillon-Enrobes-a-Saturargues-PPVE>

L'avis de participation du public par voie électronique sera affiché 15 jours avant l'ouverture et pendant toute la durée de la participation électronique :

- à la mairie de Saturargues (siège de l'implantation) – Place de la Mairie

Sur demande, ces documents peuvent être consultés sous format papier au plus tard le quatrième jour ouvré précédant l'expiration du délai de consultation, à la préfecture de l'Hérault au bureau de l'environnement au 04 67 61 61 61.

Le public pourra formuler ses observations et propositions pendant toute la durée de la participation soit du **jeudi 22 février 2024 à 9h00 au mercredi 13 mars 2024 à 17h00 inclus** :

- par voie électronique à l'adresse suivante :

[ud-34.uid.dreal-occitanie@developpement-durable.gouv.fr](mailto:ud-34.uid.dreal-occitanie@developpement-durable.gouv.fr)

- par voie postale à l'adresse suivante : DREAL Occitanie – Unité Départementale de l'Hérault – L.R.E/Saturargues - Subdivision H3 « Matériaux/Mines/Carrières » - 520 Allée Henri II de Montmorency – CS 69007 – 34064 Montpellier Cédex 02

Ne pourront être pris en considération que les contributions parvenues au plus tard le jour et heure de clôture de la PPVE soit **le 13 mars 2024 à 17 h**.

À l'issue de cette consultation, une synthèse des observations sera rédigée et mise en ligne sur le site internet des services de l'État dans l'Hérault : (<https://www.herault.gouv.fr/Publications/Consultation-du-public/INSTALLATIONS-CLASSEES>) durant une durée de trois mois.

La décision du préfet de l'Hérault est une autorisation assortie de prescriptions complémentaires le cas échéant, ou un refus.